

Résumé de l'analyse VOX de juin 2023 : Complément d'enquête et analyse sur la votation populaire du 18 juin 2023

La votation du 18 juin 2023 a révélé une faible participation. Seuls 42 pour cent des votants ont pris part au vote. Après avoir atteint 57 pour cent en 2021, la participation moyenne a diminué dès l'année suivante pour se stabiliser à 45 pour cent, soit le niveau d'avant la pandémie. L'imposition minimale de l'OCDE/G20 a été adoptée avec une nette majorité de 78,5 pour cent. Les votants voulaient ainsi éviter que les fonds des grandes entreprises ne quittent le pays. Seuls les délégués du PS ont émis des critiques à l'encontre du projet. Toutefois, les sympathisants du PS ont majoritairement exprimé leur approbation en glissant un « oui » dans l'urne. La loi sur le climat et l'innovation a remporté un soutien incontestable allant de l'extrême gauche jusqu'au-delà du centre politique. Contrairement à ce qui s'était passé il y a deux ans, l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 a, cette fois-ci, été soutenu par une majorité. En juin 2021, la loi sur le CO2 a été rejetée par les électeurs suisses. En résumé, on peut identifier deux différences pertinentes entre les deux dimanches de votation et leur issue : la mobilisation de l'électorat ainsi que le comportement électoral des sympathisants du centre et du PLR. Les personnes qui se positionnent à l'extrême droite, qui vivent à la campagne ou qui ont une sympathie particulière pour l'UDC, le PLR ou aucun parti spécifique, ont massivement déclaré avoir participé à la votation sur la loi sur le CO2. Comme le montre la présente analyse VOX, 64 pour cent des sympathisants du centre et 66 pour cent des sympathisants du PLR ont voté en faveur de la loi sur le climat et l'innovation. Quant à la loi sur le CO2, seuls 47 pour cent des sympathisants du centre et 37 pour cent des sympathisants du PLR ont exprimé leur accord en déposant un « oui » dans l'urne. Dans l'entourage du centre et du PLR, le besoin urgent d'agir dans le domaine de la protection de l'environnement et du climat a été un motif de oui fréquent. Malgré une participation nettement plus faible, l'issue du troisième vote sur la loi Covid-19 est restée identique. Environ 62% des votants ont voté en faveur du projet, comme lors de la deuxième votation sur la loi Covid-19 en novembre 2021. Le vote s'est toutefois avéré plus polarisé. Selon les résultats de l'enquête menée auprès de 3 143 électeurs lors de l'analyse VOX de juin 2023, le camp de la gauche ainsi que celui de la droite continuent de s'éloigner. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Plus de justice fiscale internationale grâce à l'accent mis sur les grandes entreprises Imposition minimale OCDE/G20

Le projet de l'OCDE/G20 prévoit une imposition minimale de 15 pour cent pour les grands groupes d'entreprises actifs au niveau international et dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 750 millions d'euros. La modification de la Constitution a été acceptée à une très large majorité, avec 78,5 pour cent de oui.

La volonté d'éviter que des fonds ne quittent le pays a été au premier plan de cette nette majorité par rapport aux arguments et aux motifs en faveur du projet. En outre, il a été jugé équitable que des groupes d'entreprises internationaux soient ciblés de manière spécifique.

L'orientation du projet a même convaincu une majorité de votants du non, si l'on se réfère aux arguments évalués (focalisation sur les grandes entreprises, fonds supplémentaires prévus pour l'attractivité du site, prévention de l'évasion fiscale).

La critique minoritaire du projet est venue principalement de l'entourage du PS, dont les délégués ont adopté un mot d'ordre de refus. Cette critique n'a été que partiellement partagée, puisque 63 pour cent des partisans du PS ont voté en faveur du projet. Toutefois, ceux qui ont voté non l'ont souvent fait en se référant à la clé de répartition, en ne voulant pas attiser davantage la concurrence fiscale intercantonale et en souhaitant une plus grande équité fiscale. Les critiques d'un point de vue libertarien, par exemple en faisant référence à la souveraineté fiscale de la Suisse, n'ont guère convaincu.

Un oui net de l'extrême gauche jusqu'au-delà du centre politique : le projet de loi est couronné de succès malgré les vents contraires de la droite

Loi sur le climat et l'innovation

La loi sur le climat et l'innovation constitue le contre-projet indirect élaboré conjointement par le Conseil fédéral et le Parlement en réponse à l'initiative populaire « Pour un climat sain » (initiative sur les glaciers). L'UDC a lancé un référendum contre la « Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique ». Le contre-projet indirect souhaite une Suisse climatiquement neutre d'ici 2050. Cette loi repose sur l'octroi de subventions plutôt que sur l'imposition d'interdictions. Seul l'UDC, à l'origine du référendum, est l'unique grand parti à se prononcer contre la loi. Avec 59,1 pour cent de oui, la loi sur le climat et l'innovation a été adoptée le 18 juin 2023.

Pour ce projet, un fossé très net s'est creusé en raison des caractéristiques politiques. Les personnes qui se positionnent à l'extrême droite de l'échiquier politique et/ou qui expriment leur sympathie pour l'UDC ont clairement rejeté la loi sur le climat et l'innovation. En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques, seul le niveau d'éducation révèle une différence entre les sous-groupes. Les personnes dont le niveau de formation le plus élevé n'est pas une formation post-obligatoire ou une formation professionnelle de base/un apprentissage ont rejeté le projet (44% de oui).

Il y a environ deux ans, la loi sur le CO₂ a été rejetée dans les urnes. L'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 n'avait alors pas obtenu la majorité. Avec l'adoption de la loi sur le climat et l'innovation, cet objectif est désormais atteint. Les circonstances en 2021 et en 2023 sont très différentes : le dimanche de la votation sur la loi sur le CO₂, deux initiatives agricoles étaient également soumises au vote. La campagne menée par l'UDC et l'Union des paysans contre les deux initiatives agricoles a suscité une mobilisation extraordinaire de la population rurale. Cette mobilisation a finalement conduit au rejet de la loi sur le CO₂. La participation au vote relative à la loi sur le climat et l'innovation n'a été que de 42,5 pour cent. Une plus faible participation des personnes se situant à droite ou à l'extrême droite a été notifiée concernant la loi sur le climat et l'innovation par rapport à la loi sur le CO₂ (respectivement -30 et -25 points de pourcentage). Il en va de même pour la participation des sympathisants de l'UDC (-24 points de pourcentage) et pour l'ensemble de la population rurale (-25 points de pourcentage). Les différences

entre les deux projets de loi n'ont pas seulement été constatées au niveau de la mobilisation, mais également au niveau du comportement électoral selon la préférence partisane. La loi sur le climat et l'innovation a été clairement approuvée par les sympathisants du centre (64% de oui) et du PLR (66% de oui). En revanche, il y a deux ans, la loi sur le CO₂ a été rejetée par les sympathisants de ces deux partis (au centre : 47% de oui, PLR : 37% de oui).

Pour les personnes qui ont voté oui, deux facteurs étaient particulièrement importants dans le cadre de ce projet : un approvisionnement énergétique sûr, à long terme et sans énergies fossiles ainsi que le passage à des systèmes de chauffage plus respectueux de l'environnement sans supporter de nouvelles taxes. Ces deux arguments ont été soutenus par 88 pour cent des personnes favorables. En d'autres termes : la conscience de la problématique climatique est présente et il convient de l'accompagner en réduisant au maximum la charge financière de la population. Chez les sympathisants du centre, c'est l'argument en faveur d'un approvisionnement énergétique sûr à long terme sans énergies fossiles qui a été le mieux noté, avec un taux d'approbation de 74,6 pour cent. En revanche, l'argument concernant le passage à des systèmes de chauffage plus respectueux du climat sans avoir à supporter de nouvelles taxes a obtenu un meilleur score auprès des sympathisants du PLR (69,9%).

La prolongation de la loi Covid-19 soutenue par une large majorité Loi Covid-19

Le 18 juin 2023, les électeurs suisses ont voté pour la troisième fois sur la loi Covid-19. Avec 61,9 pour cent, les votants ont clairement approuvé la prolongation de la loi Covid-19.

La loi Covid-19 fournit une base légale permettant une action rapide et un endiguement ciblé de la pandémie. Bien que la situation se soit améliorée au cours des derniers mois, l'évolution future reste incertaine. Le Parlement a donc décidé de prolonger certaines mesures jusqu'à la mi-2024. Cette extension offre aux autorités la possibilité de réagir promptement afin de protéger les personnes particulièrement vulnérables ainsi que le système de santé face à une éventuelle détérioration. En outre, les médicaments contre le Covid-19 qui ne sont pas encore autorisés en Suisse peuvent continuer à être importés et utilisés pour le traitement des personnes malades. L'adoption de la loi Covid-19 maintient également la possibilité de délivrer des certificats valables pour les voyages internationaux.

Malgré une participation nettement moins élevée (-23,2 points de pourcentage) par rapport à la dernière votation sur la loi Covid-19 en novembre 2021, le pourcentage de « oui » reste d'environ 62 pour cent. Le comportement électoral concernant la loi Covid-19 s'est avéré plus polarisé en ce qui concerne les affiliations politiques lors de la votation du 18 juin 2023 : L'approbation au sein du camp de gauche a augmenté tandis que le camp de droite a davantage exprimé son rejet. De plus, la proportion des sympathisants de l'UDC qui ont voté oui a baissé (-8 points de pourcentage). Une augmentation des oui a été constatée chez les sympathisants des autres grands partis. Les personnes critiques à

l'égard du gouvernement ont continué à manifester une opposition claire vis-à-vis de la loi Covid-19.

Mobilisation et signification personnelle profonde à l'exception de la loi sur le climat et l'innovation

La participation

Avec un taux de participation de 44 pour cent, la votation du 18 juin 2023 a enregistré un niveau inférieur à la moyenne. Cette diminution significative de la participation par rapport à la votation concernant la loi sur le CO₂ est un élément à souligner dans l'analyse des différences.

L'importance personnelle des projets en juin a également été en-deçà de la moyenne globale : l'imposition minimale de l'OCDE/G20, avec une note de 6,1 (sur 10), et la loi Covid-19, avec une note de 6,3, ont généralement été perçues comme ayant une faible importance. En revanche, la loi sur le climat et l'innovation, avec une note de 7,9, a été considérée comme relativement plus importante. Il est à noter que l'importance personnelle attribuée à la loi sur le CO₂ en juin 2021 était également évaluée à une valeur moyenne de 7,9. Pour ce qui est de la loi Covid-19, son niveau d'importance a diminué en raison du recul de la pandémie : en novembre 2021, son importance personnelle était encore supérieure à la moyenne, avec une note de 8,8.

Les projets mis aux votations

Lors de la votation du 18 juin 2023, l'électorat suisse était appelé à se prononcer sur trois projets : l'imposition minimale OCDE/G20, la loi sur le climat et l'innovation, ainsi que la loi Covid-19. Les trois projets ont été adoptés.

A propos de l'étude

Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, gfs.bern réalise, sur mandat de la Chancellerie fédérale, une enquête représentative au cours de laquelle sont interrogés quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionné-e-s de manière aléatoire. Cette enquête vise à explorer les motifs favorables ou opposés à la participation, ainsi que les raisons qui sous-tendent les choix des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire de chaque votation, gfs.bern élaborer le questionnaire de l'enquête VOX en collaboration avec Dr Sébastien Salerno. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Dans un souci de préservation des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont à chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne ainsi que sur questionnaire papier. Préalablement, les données ont été relevées par téléphone auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Au niveau du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments qui les sous-tendent. En outre, les échelles de valeurs et les indications sur les habitudes de consommation médiatique sont également sondées lors de l'enquête. Des questions sociodémographiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation, l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), parce que ces paramètres sont cruciaux pour l'explication du comportement de prise de décision politique.

A la fin de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Les noms, adresses et dates de naissance ne sont en aucun cas disponibles dans le jeu de données destiné à l'analyse. Les coordonnées des participant-e-s de l'études sont supprimées à l'issue de l'enquête, rendant ainsi impossible l'identification des personnes. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#), tandis que les anciens rapports VOX le sont déjà.

Qui finance les études VOX?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et a chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Bern
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

Das Forschungsinstitut gfs.bern ist Mitglied des Verbands Schweizer Markt- und Sozialforschung und garantiert, dass keine Interviews mit offenen oder verdeckten Werbe-, Verkaufs- oder Bestellabsichten durchgeführt werden.

Mehr Infos unter www.schweizermarktforschung.ch

SWISS INSIGHTS
Institute Member

gfs.bern 